Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Je ne mets pas en doute le droit de prélever des impôts. Il y a peut-être des questions constitutionnelles, mais je l'ignore. Je ne vais pas les soulever pour l'instant. Je peux dire, je pense, que les députés savent que les représentants de l'Alberta à la Chambre sont des gens raisonnables et pondérés.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Bien des tentatives du gouvernement actuel visant à juguler l'inflation ont été dirigées contre l'Ouest. L'Alberta a reçu une raclée. Les Albertains et leurs représentants ici, bien sûr, sont persuadés que si le gouvernement de l'Alberta avait eu une chance raisonnable de s'entretenir avec le premier ministre, le ministre ou leurs hauts fonctionnaires, ils auraient pu en venir à un accord qui aurait eu l'effet désiré. Toutefois, il n'en a pas été ainsi.

Le gouvernement était-il au courant de cette crise? Sinon, c'est de l'incurie impardonnable. S'il était au courant mais n'a rien fait, c'est de l'incompétence manifeste. Si je disposais d'une heure et demie, je pourrais donner maints exemples prouvant que le gouvernement est coupable de ces deux fautes.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: Tout ce qu'il fallait, c'est le minimum de dialogue qui se produit habituellement entre deux groupes de gens civilisés. Cela n'a pas eu lieu. L'embarras et l'irritation du gouvernement albertain sont bien compréhensibles. J'espère qu'on en arrivera à quelque entente au profit des Canadiens et des gens de l'Alberta en particulier, mais je dois avouer que je suis révolté et ennuyé par la manière dont le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) s'est conduit dans cette importante affaire à ce stade-ci de notre activité économique. Le ministre et le gouvernement ont apparemment décidé de procéder par voie d'imposition.

● (1230)

En 1948, le ministre des Finances de l'époque avait annoncé un impôt par le truchement de la radio. Le ministre actuel l'a fait dans un communiqué de presse. Il y a fait savoir qu'il y aurait probablement une taxe d'imposée sur l'exportation du pétrole brut et que les détails en seraient annoncés plus tard. Je vous rappellerai, monsieur l'Orateur, qu'en 1948 un intéressant débat avait eu lieu à la Chambre. Le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) y avait participé comme aussi le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Même des partisans libéraux ont également pris part au débat et, c'est tout à leur honneur, ont fortement critiqué le gouvernement, adoptant la position selon laquelle aucun impôt ne peut être imposé sans le consentement du Parlement. Aujourd'hui, les partisans libéraux ne le croient plus. Ils croient que l'impôt est imposé par la grâce du parti et du ministre des Finances (M. Turner). Voilà leur attitude.

M. Foster: Soyez sérieux.

M. Baldwin: Cet impôt entrera en vigueur à compter du 1er octobre. La motion dont nous sommes saisis dit que nous ne serons pas de retour avant le 15 octobre. Présentera-t-on alors un budget, serons-nous saisis d'une motion de voies et moyens? Vraisemblablement pas. Quel genre de débat tiendra-t-on sur la question? Le gouvernement va-t-il imposer et percevoir cet impôt dans l'intervalle? Je sais que lorsque le ministre des Finances dépose des résolutions de voies et moyens dans sa présentation du budget, on croit généralement au pays qu'elles entrent en vigueur à compter de cette date. Cette impression est bien sûr sans fondement en droit. Une situation différente prévaut au Royaume-Uni parce qu'il y a une loi qui stipule qu'une résolution de voies et moyens ne prend force de loi que lorsque le projet de loi est adopté. Selon moi, le gouvernement agit avec beaucoup de mesquinerie dans cette affaire. Il devra en répondre quand il y aura finalement un débat à ce sujet, et je ne veux pas simplement parler de ce qui est proposé.

Finalement, je répète ce que j'ai dit plus tôt. Nous n'avons pas l'intention de nous opposer à cette motion. Nous avons fait pression sur le gouvernement tant à la Chambre qu'à l'extérieur afin qu'il présente des mesures qui, selon nous, iraient à la racine de la crise économique qui touche les Canadiens et qui, dans quelques mois, aura causé beaucoup de misère et de malheur. Le gouvernement a indiqué que la seule solution qu'il propose à cette crise est contenue dans le programme législatif que le ministre de la Justice a exposé. Selon nous, ce programme est bien insuffisant. Nous croyons que le gouvernement devrait faire autre chose. Nous avons exposé nos propositions sous la forme de motions présentées le jour réservé à l'opposition, pendant les débats et sous la forme de questions posées pendant la période des questions. Nous avons bien indiqué que nous sommes loin d'être satisfaits des mesures proposées par le gouvernement.

Quoi qu'il en soit, ce sont les députés de l'autre côté, ceux des banquettes ministérielles, qui forment le gouvernement. Eux seuls ont le droit de présenter des projets de loi portant sur les mesures financières qui pourraient aller aux sources des problèmes. Nous, de notre côté de la Chambre, avons fait tout ce qui nous est possible. Maintenant nous avons l'intention, si la motion est adoptée, d'aller au peuple, non pas comme nous aimerions le faire dans une élection . . .

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: . . . mais pour conter notre histoire aux gens de nos circonscriptions à travers le pays, pour parler aux Chambres de commerce, aux syndicats agricoles, aux dirigeants de l'industrie, pour leur dire que le gouvernement est incompétent, qu'il est incapable de gouverner et qu'il ne demeure au pouvoir qu'en vertu de l'appui des députés à ma gauche. Je n'ai pas l'intention de critiquer le Nouveau parti démocratique. Ses membres ont un droit constitutionnel, s'ils le veulent, de continuer à appuyer le gouvernement, et il semble clair qu'avec un tel appui le gouvernement peut demeurer au pouvoir au moins jusqu'à l'an prochain. C'est une question entre les néo-démocrates, leur conscience et les électeurs canadiens que le parti devra affronter.

Quant à nous, nous croyons que nous pouvons servir une fin plus utile en essayant de persuader les Canadiens d'ajouter leurs pressions aux nôtres, de sorte que lorsque nous reviendrons le 15 octobre, le gouvernement puisse, enfin, avoir à présenter certaines mesures destinées à alléger les malheurs que les Canadiens endurent depuis longtemps.